

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2020****Affiché le 17/03/2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 12 mars 2020, à 18 heures 41, sur convocation de M. le Maire en date du 6 mars 2020.

Présents : Mme Patricia FAGIANI, MM. Patrick LIEGEON et Maurice VUILLARD.

Etaient absents excusés : Mme Mathilde COUTURIER donnant procuration à M. Patrick LIEGEON, Mme Cindy VIONNET donnant procuration à M. Maurice VUILLARD et M. Daniel PACQUELET donnant procuration à Mme Patricia FAGIANI.

Etaient absents: MM. Mickaël BERGER, Dimitri JOURDIN, Olivier ILLICETO, Sylvain REMONNAY et Frédéric CANNELLE

Secrétaire de séance : Mme Patricia FAGIANI

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 12 mars 2020.

PARTIE 1 :**I. BUDGET – FINANCES**

- Comptes administratifs :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2019 des budgets suivants : Commune, Eau, Forêt et Camping.

Commune :

Section Fonctionnement

N°	Dépenses	Montant	N°	Recettes	Montant
011	Charges à caractères général	79600.67	70	Produits de services	11885.00
012	Charges de personnel	92954.74	73	Impôts et taxes	121069.22
014	Atténuation de produits	31248.00	74	Dotations et participations	40308.34
65	Autres charges de gestion cour.	29772.21	75	Autres produits de gestion cour.	151367.53
66	Charges financières	1126.61	77	Produits exceptionnels	70316.85
67	Charges exceptionnelles				
022	Dépenses imprévues de fonct				
	Total dépenses	234702.43		Total recettes	389788.15

Excédent de fonctionnement 2019 : + 155 085.72

Section Investissement

N°	Dépenses	Montant	N°	Recettes	Montant
21	Immobilisations corporelles	15919.87	13	Subventions d'investissement	52198.23
23	Immobilisations en cours	11905.08	10	Dotations Fonds divers réserves	38595.57
21	Opérations d'équipement	6480.00	1068	Dotations Fonds divers réserves	84728.41
16	Remboursement emprunt	8000.00	165	Dépôts et cautionnements reçus.	4000.00
	Total dépenses	42304.95		Total recettes	180522.21

Excédent d'investissement 2019 : 138 217.26 (à déduire le déficit de 2018 : 90 449.77) = +47 767.49

Eau :

Section Fonctionnement

N°	Dépenses	Montant	N°	Recettes	Montant
011	Charges à caractères général	2571.67	70	Vente de prestations de services	50963.67
014	Atténuation de produits	5973.00			
014	Autres charges de gestion cour.	17441.63			
66	Charges financières	290.17			
042	Opérations d'ordre	7886.07			
	Total dépenses	34162.54		Total recettes	50963.67

Excédent de fonctionnement 2019 : + 16801.13

Section Investissement

N°	Dépenses	Montant	N°	Recettes	Montant
21	Immobilisations corporelles	2862.00	10	Dotations Fonds divers réserves	8364.09
23	Immobilisations en cours	7442.43	040	Opérations d'ordre entre sections	7886.07
16	Remboursement emprunt	1952.55	165		
	Total dépenses	12256.98		Total recettes	16250.16

Excédent d'investissement 2019 : + 3993.18

Forêt :

Section Fonctionnement

N°	Dépenses	Montant	N°	Recettes	Montant
011	Charges à caractères général	36713.27	70	Produit des services	115927.44
65	Autres charges de gestion cour.	85000.00			
	Total dépenses	121713.27		Total recettes	115927.44

Déficit de fonctionnement 2019 : - 5785.83 (à ajouter l'excédent cumulé 71928.97),

solde : + 66143.14

Camping :

Section Fonctionnement

N°	Dépenses	Montant	N°	Recettes	Montant
011	Charges à caractères général	72070.97	70	Ventes prestations de services	151533.60
012	Charges de personnel	50166.17	75	Autres produits de gestion cour	11467.81
65	Autres charges de gestion cour.	50000.00			
	Total dépenses	172237.14		Total recettes	163001.41

Déficit de fonctionnement 2019 : - 9235.73 (à ajouter l'excédent cumulé) : 40789.78,

solde : + 31554.05

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Considérant qu'il convient d'adopter le compte administratif ; Considérant que Monsieur Maurice VUILLARD (le doyen d'âge) a été désigné pour

présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ; Considérant que Monsieur Patrick LIEGEON (maire) s'est retiré pour le vote du compte administratif, conformément à la réglementation ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, signe les comptes administratifs des budgets Commune, Eau, Forêt et Camping.

- Comptes de gestion :

Les comptes de gestion 2019 des budgets suivants : Commune, Eau, Forêt et Camping étant en concordance avec les comptes administratifs 2019, ceux-ci sont votés.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

- Affectation des résultats :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2019 des budgets suivants : Commune, Eau, Forêt et Camping.

Commune : Excédent de 155 085.72 €, à reporter en 002.

Eau : Excédent de 48 660.16 €, à reporter en 002.

Forêt : Excédent de 66 143.14 €, à reporter en 002.

Camping : Excédent de 31 554.05 €, à reporter en 002.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

- Compte rendu de la Commission Impôts :

La Commission Communale des Impôts s'est réunie le 25/02/2020 pour l'examen des bases fiscales 2020 sur proposition de la Direction Générale des Impôts. M. Louis ROBBE a remis en cause le travail effectué par la commission des impôts du 18/04/2019 et dont le rapport a été paraphé par l'ensemble des membres présents. Il a par ailleurs tenu des propos diffamatoires envers M. le Maire et MM. Les adjoints. La réunion a été suspendue et un rapport a été envoyé à la DGFIP. Étaient présents à cette réunion, MM. LIEGEON, PACQUELET, VUILLARD, CANNELLE, ROBBE et MONTAVON.

PARTIE 2 :

II. PATRIMOINE URBANISME TRAVAUX VOIRIE

- Procédure de marché public, choix des entreprises prestataires pour l'aménagement de la voirie communale :

Trois entreprises ont déposés leur offre : Colas Nord-Est / SAS Bonnefoy / SAS Roger Martin. Le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre permet d'obtenir une synthèse et un classement des entreprises. Les notes sont calculées selon les bases, 60 % sur le prix et 40 % sur la valeur technique. Le classement final permet de retenir l'entreprise la mieux disante : il s'agit de Colas Nord-Est pour un montant de 511 883.58 TTC (soit 426 569.65 HT).

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les pièces y afférant.

III. QUESTIONS DIVERSES

Projet SCCV Le Château : Un terrain d'entente a été trouvé avec les promoteurs concernant l'architecture du collectif (plus en harmonie avec le caractère rural du village), le nombre de logements (17 au lieu de 20) et l'accès. Pour l'accès au collectif, le promoteur s'engage à acheter une bande de terrain à la commune pour un montant de 5000 € TTC. Les frais notariés et de bornage seront à la charge des promoteurs.

Projet d'aménagement Rouget / Pacquelet : La dérivation de la conduite d'eau potable 80, par le haut, a été validée par les différentes parties, y compris par les propriétés Maillard et Gaiffe/Fournier.

Consommation eau : Une vérification hebdomadaire a permis de repérer 4 fuites dernièrement. Celles-ci ont été réparées.

Personnel : Demande de mi-temps thérapeutique par notre employé communal à partir du mois de mai 2020. Une saisine a été effectué auprès du Comité Médical qui décidera d'une aptitude ou non à la reprise du travail. Les contrats des agents du camping sont à finaliser avant le 27 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.

Le Maire, Patrick LIEGEON